

## RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 16 décembre 2014)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 18 NOVEMBRE 2014, À 19 H 05, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

### Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;  
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;  
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

### Est absent :

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

### Sont également présents :

Alain R. Roy, greffier;  
Gabriel Michaud, directeur général;  
Josée Roy, directrice des finances et agente du personnel.

---

## ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 28 octobre 2014 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-11 (Administration générale), Partie 1, au 14 novembre 2014 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-11 (Administration et évaluation), Partie 2, au 14 novembre 2014 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-11 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 14 novembre 2014 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-11 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 14 novembre 2014 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-11 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 14 novembre 2014 – Dépôt;
- 5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-33 – Ville de Saint-Hyacinthe;

## 6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Services bancaires – Desjardins Entreprise – Suivi;
- 6-2 Fédération québécoise des municipalités – Service en ressources humaines – Adhésion;
- 6-3 Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains – Projet visant la sensibilisation aux dangers liés à la conduite automobile auprès des élèves finissants du secondaire – Demande de partenariat et de financement;
- 6-4 Rivière Delorme, branches 79 et 80 (13/6970/243) – Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 002/2014 – Réception provisoire des travaux;
- 6-5 Cours d'eau Bouthillette, branches 1 et 10 (13/5889/237, 13/5889/238) et cours d'eau Corbeil-Beaudoin, embranchement Carrière-Beaudoin (13/6168/249) – Municipalité de Saint-Simon – Contrat 003/2014 – Réception provisoire des travaux;
- 6-6 Cours d'eau Décharge des Vingt-Cinq, principal et branches 1 et 2 (13/12571/241) – Municipalité de Saint-Louis – Contrat 004/2014 – Réception provisoire des travaux;
- 6-7 Rivière Scibouette, branches 162 et 169 (13/1486/244, 13/1486/245) – Municipalité de Saint-Hugues – Contrat 007/2014 – Réception provisoire des travaux;
- 6-8 Rivière Delorme, branches 1 et 2 (13/6970/242) et Cours d'eau Edmond-Chaput (13/5624/250) – Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton – Contrat 009/2014 – Réception provisoire des travaux;
- 6-9 Cours d'eau Lemoyne, branches 3 et 4 (12/13650-1-1/233) – Municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé et de Sainte-Victoire-de-Sorel – Contrat 011-B/2013 – Réception provisoire des travaux;
- 6-10 Rivière Salvail, principal et branches 1, 1-A et 2 (11/4525/191) – Municipalités de La Présentation et de Saint-Charles-sur-Richelieu – Contrat 007/2012 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue – Approbation;
- 6-11 Cours d'eau des 10e et 11e Rangs (11/13114/208) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – Cours d'eau Cusson (12/11449/213) – Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et Canton de Roxton – Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, principal et branche 1 (12/5532/221) – Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton - Contrat 002/2013 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue – Approbation;
- 6-12 Cours d'eau Rioux, principal et branches 1 à 8 (12/4525-12/229) – Municipalité de La Présentation et Ville de Saint-Hyacinthe – Contrat 008/2013 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue – Approbation;
- 6-13 Décharge des Douze, côté Est, principal et branches 1 à 5 (12/8389/232) – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud – Contrat 011A/2013 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue – Approbation;
- 6-14 Transport collectif régional – Plan de développement révisé – Novembre 2014 – Adoption;
- 7- Clôture de la séance.

---

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 19 h 05.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 14-11-215 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté, avec l'ajout suivant :

Point 6-13 Transport collectif régional – Plan de développement révisé – Novembre 2014 – Adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2014 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 14-11-216 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 octobre 2014 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

**4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-11 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 14 NOVEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-11 (Administration générale), Partie 1, daté au 14 novembre 2014, au montant de 178 342,21 \$, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-11 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 14 NOVEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-11 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 14 novembre 2014, au montant de 2 112,09 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-11 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 14 NOVEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-11 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté du 14 novembre 2014, au montant de 2 285,11 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-11 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 14 NOVEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-11 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté du 14 novembre 2014, au montant de 95 422,71 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-11 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 14 NOVEMBRE 2014 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-11 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté du 14 novembre 2014, au montant de 5 361,24 \$, tel que soumis.

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-33 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-11-217 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 17 novembre 2014, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le Règlement numéro 350-33 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 novembre 2014 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 18 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉCLARER que le Règlement numéro 350-33 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

**6 - ADMINISTRATION**

Point 6-1 **SERVICES BANCAIRES – DESJARDINS ENTREPRISE – SUIVI**

Référence est faite aux représentations effectuées par le directeur général concernant le transfert des affaires bancaires de la MRC à Desjardins Entreprise, conformément à la résolution du conseil numéro 14-09-225.

Il est convenu d'opérer le transfert des comptes le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et de demander au conseil d'adopter une résolution afin de désigner les signataires autorisés au nouveau compte.

Point 6-2 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –  
SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION**

CA 14-11-218 CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités offrira, dès janvier 2015, un nouveau service en ressources humaines;

CONSIDÉRANT que ce nouveau service nous permettra d'accéder à des outils de référence, des modèles de documents dans les domaines de la dotation, de politiques, etc., et de bénéficier d'un service personnalisé selon un tarif préférentiel;

CONSIDÉRANT que ce service pourrait nous appuyer dans la gestion de nos ressources humaines;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 10 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADHÉRER au nouveau service en ressources humaines mis sur pied par la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 200 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS –  
PROJET VISANT LA SENSIBILISATION AUX DANGERS  
LIÉS À LA CONDUITE AUTOMOBILE AUPRÈS DES  
ÉLÈVES FINISSANTS DU SECONDAIRE – DEMANDE DE  
PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT**

CA 14-11-219 CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains a élaboré, conjointement avec plusieurs intervenants du milieu, un projet de simulation d'accident visant à sensibiliser les étudiant(e)s du cinquième secondaire aux dangers liés à la conduite automobile avec les facultés affaiblies, à la vitesse au volant et au non-port de la ceinture de sécurité;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat et financement présentée conjointement par la sergente Ingrid Asselin, de la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains, et madame Sophie Robillard, de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme, en date du 22 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de :

VERSER une somme de 800 \$ en soutien au projet de simulation d'accident qui sera présenté aux élèves finissants du cinquième secondaire organisé par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains en collaboration avec divers partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 6-4 **RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 79 ET 80 (13/6970/243) –  
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – CONTRAT 002/2014 –  
RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CA 14-11-220 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 14-07-187 adoptée le 9 juillet 2014, le conseil a octroyé le contrat 002/2014 relatif au cours d'eau Rivière

Delorme, branches 79 et 80 (13/6970/243), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Béton Laurier inc., dans le cadre du contrat 002/2014, relativement au cours d'eau Rivière Delorme, branches 79 et 80 (13/6970/243), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5      **COURS D'EAU BOUTHILLETTE, BRANCHES 1 ET 10 (13/5889/237, 13/5889/238) ET COURS D'EAU CORBEIL-BEAUDOIN, EMBRANCHEMENT CARRIÈRE-BEAUDOIN (13/6168/249) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – CONTRAT 003/2014 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

---

CA 14-11-221      CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 14-05-131 adoptée le 14 mai 2014, le conseil a octroyé le contrat 003/2014 relatif au cours d'eau Bouthillette, branches 1 et 10 (13/5889/237, 13/5889/238) et cours d'eau Corbeil-Beaudoin, embranchement Carrière-Beaudoin (13/6168/249), situés dans la Municipalité de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la rencontre tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Huard Excavation inc., dans le cadre du contrat 003/2014, relativement au cours d'eau Bouthillette, branches 1 et 10 (13/5889/237, 13/5889/238) et cours d'eau Corbeil-Beaudoin, embranchement Carrière-Beaudoin (13/6168/249), situés dans la Municipalité de Saint-Simon, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **COURS D'EAU DÉCHARGE DES VINGT-CINQ, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 ET 2 (13/12571/241) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS – CONTRAT 004/2014 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

---

CA 14-11-222 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 14-07-188 adoptée le 9 juillet 2014, le conseil a octroyé le contrat 004/2014 relatif au cours d'eau Décharge des Vingt-Cinq, principal et branches 1 et 2 (13/12571/241), situé dans la Municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection, daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 004/2014, relativement au cours d'eau Décharge des Vingt-Cinq, principal et branches 1 et 2 (13/12571/241), situé dans la Municipalité de Saint-Louis, et ce, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **RIVIÈRE SCIBOUCETTE, BRANCHES 162 ET 169 (13/1486/244, 13/1486/245) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES – CONTRAT 007/2014 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

---

CA 14-11-223 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 14-07-189 adoptée le 9 juillet 2014, le conseil a octroyé le contrat 007/2014 relatif au cours d'eau Rivière Scibouette, branches 162 et 169 (13/1486/244, 13/1486/245), situé dans la Municipalité de Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection, daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 007/2014, relativement au cours d'eau Rivière Scibouette, branches 162 et 169 (13/1486/244, 13/1486/245), situé dans la Municipalité de Saint-Hugues, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 1 ET 2 (13/6970/242) ET COURS D'EAU EDMOND-CHAPUT (13/5624/250) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LIBOIRE ET DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON – CONTRAT 009/2014 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CA 14-11-224 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 14-08-209 adoptée le 20 août 2014, le conseil a octroyé le contrat 009/2014 relatif au cours d'eau Rivière Delorme, branches 1 et 2 (13/6970/242) et cours d'eau Edmond-Chaput (13/5624/250), situés dans les Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection, daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 009/2014, relativement au cours d'eau Rivière Delorme, branches 1 et 2 (13/6970/242) et cours d'eau Edmond-Chaput (13/5624/250), situés dans les Municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Valérien-de-Milton, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **COURS D'EAU LEMOYNE, BRANCHES 3 ET 4 (12/13650-1-1/233) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS, DE SAINT-AIMÉ ET DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL – CONTRAT 011-B/2013 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CA 14-11-225 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 13-10-284, adoptée le 9 octobre 2013, le conseil a octroyé le contrat 011-B/2013 relatif au cours d'eau Lemoine, branches 3 et 4 (12/13650-1-1/233), situé dans les Municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé et de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection, daté du 11 novembre 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception provisoire des travaux effectués par l'entrepreneur Béton Laurier inc., dans le cadre du contrat 011-B/2013, relativement au cours d'eau Lemoine, branches 3 et 4 (12/13650-1-1/233), situé dans les Municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé et de Sainte-Victoire-de-Sorel, conformément au rapport administratif préparé par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, en date du 11 novembre 2014. Le tout, sous réserve d'une recommandation contraire du comité Cours d'eau et Voirie tenue ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **RIVIÈRE SALVAIL, PRINCIPAL ET BRANCHES 1, 1-A ET 2 (11/4525/191) – MUNICIPALITÉS DE LA PRÉSENTATION ET DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – CONTRAT 007/2012 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – APPROBATION**

---

CA 14-11-226 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 12-08-231 adoptée le 15 août 2012, le conseil a octroyé le contrat 007/2012 relatif au cours d'eau Rivière Salvail, principal et branches 1, 1-A et 2 (11/4525/191), situé dans les Municipalités de La Présentation et de Saint-Charles-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 12 novembre 2014, et du procès-verbal de réception définitive, daté du 30 octobre 2014, préparés par le directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 12 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie, sous réserve d'une recommandation contraire dudit comité tenue ce jour, et décréter la réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 007/2012 sur le cours d'eau Rivière Salvail, principal et branches 1, 1-A et 2 (11/4525/191), situé dans les Municipalités de La Présentation et de Saint-Charles-sur-Richelieu, et

D'AUTORISER le paiement des retenues au montant total de 10 234,74 \$, tel qu'il appert à la recommandation de paiement préparée par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, datée du 12 novembre 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé RETENUES SUR CONTRATS – EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **COURS D'EAU DES 10<sup>E</sup> ET 11<sup>E</sup> RANGS (11/13114/208) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON – COURS D'EAU CUSSON (12/11449/213) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON ET CANTON DE ROXTON – RUISSEAU FONTAINE, EMBRANCHEMENT MESSIER, PRINCIPAL ET BRANCHE 1 (12/5532/221) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON - CONTRAT 002/2013 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – APPROBATION**

---

CA 14-11-227 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 13-07-212 adoptée le 10 juillet 2013, le conseil a octroyé le contrat 002/2013 relatif au cours d'eau des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rangs (11/13114/208), situé dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, au cours d'eau Cusson (12/11449/213), situé dans les Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et Canton de Roxton, et au cours d'eau Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, principal et branche 1 (12/5532/221), situé dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

CONSIDÉRANT les recommandations de paiement, datées du 12 novembre 2014, et du procès-verbal de réception définitive, daté du 30 octobre 2014, préparés par le directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 12 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie, sous réserve d'une recommandation contraire dudit comité tenue ce jour, et décréter la réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur Drainage Saint-Célestin inc., dans le cadre du contrat 002/2013 sur le cours d'eau des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Rangs (11/13114/208), situé dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le cours d'eau Cusson (12/11449/213), situé dans les Municipalités de Saint-Valérien-de-Milton et Canton de Roxton, et le cours d'eau Ruisseau Fontaine, embranchement Messier, principal et branche 1 (12/5532/221), situé dans la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et

D'AUTORISER le paiement des retenues au montant total de 8 100,57 \$, tel qu'il appert des recommandations de paiement préparées par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, datées du 12 novembre 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé RETENUES SUR CONTRATS – EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-12 **COURS D'EAU RIOUX, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 À 8 (12/4525-12/229) – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION ET VILLE DE SAINT-HYACINTHE – CONTRAT 008/2013 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – APPROBATION**

CA 14-11-228 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 13-08-247 adoptée le 21 août 2013, le conseil a octroyé le contrat 008/2013 relatif au cours d'eau Rioux, principal et branches 1 à 8 inclusivement (12/4525-12/229), situé dans la Municipalité de La Présentation et la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 12 novembre 2014, et du procès-verbal de réception définitive, daté du 30 octobre 2014, préparés par le directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 12 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie, sous réserve d'une recommandation contraire dudit comité tenue ce jour, et décréter la réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 008/2013 sur le cours d'eau Rioux, principal et branches 1 à 8 inclusivement (12/4525-12/229), situé dans la Municipalité de La Présentation et la Ville de Saint-Hyacinthe; et

D'AUTORISER le paiement des retenues au montant total de 12 400,06 \$, tel qu'il appert à la recommandation de paiement préparée par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, datée du 12 novembre 2014.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé RETENUES SUR CONTRATS – EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **DÉCHARGE DES DOUZE, CÔTÉ EST, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 À 5 (12/8389/232) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD – CONTRAT 011A/2013 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – APPROBATION**

---

CA 14-11-229 CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 13-08-249 adoptée le 21 août 2013, le conseil a octroyé le contrat 011-A/2013 relatif au cours d'eau Décharge des Douze, côté Est, principal et branches 1 à 5 (12/8389/232), situé dans la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 12 novembre 2014, et du procès-verbal de réception définitive, daté du 11 novembre 2014, préparés par le directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques, daté du 12 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ENTÉRINER la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie, sous réserve d'une recommandation contraire dudit comité tenue ce jour, et décréter la réception définitive des travaux effectués par l'entrepreneur Excavations J-F Tétreault inc., dans le cadre du contrat 011-A/2013 sur le cours d'eau Décharge des Douze, côté Est, principal et branches 1 à 5 (12/8389/232), situé dans la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud; et

D'AUTORISER le paiement des retenues au montant total de 6 442,17 \$, tel qu'il appert à la recommandation de paiement préparée par monsieur Patrick Bernard, directeur des services techniques, datée du 12 novembre 2014; et

D'AUTORISER également le paiement complet de la dernière facture d'Excavations J-F Tétreault inc., au montant de 1 004,88 \$.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé RETENUES SUR CONTRATS – EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-14 **TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ – NOVEMBRE 2014 – ADOPTION**

---

CA 14-11-230 CONSIDÉRANT que l'article 3.3, des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, prévoit que le plan de développement en transport collectif régional de la MRC doit être mis à jour et transmis au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT la mise à jour du Plan de développement du service du transport collectif régional, daté de novembre 2014, présenté aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice du transport, daté du 28 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'ADOPTER le Plan de développement en transport collectif régional de la MRC des Maskoutains, révisé en novembre 2014, et ce, conformément aux exigences décrites aux Modalités d'application du programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport collectif, relativement au décret 90-2014 du gouvernement du Québec.

DE MANDATER madame Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice au transport, à transmettre ledit document au ministère des Transports du Québec, suite à son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 4 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 14-11-231 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

M<sup>c</sup> Alain R. Roy, greffier